

Programme de Jeune Expert Associé des Nations Unies



TERMES DE REFERENCE

Jeune Expert Associé (JEA)

I. Informations Générales

Titre :

Jeune Expert associé dans le domaine de la prévention du terrorisme, en particulier sur les combattants terroristes étrangers et la prévention de l'extrémisme violent

Domaine: Prévention du terrorisme

Organisation/Office:

Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC),
Division des traités (DTA),
Service de la prévention du terrorisme (SPT)

Poste:

Tunis, Tunisie

Date de début:

Dès que possible

Durée:

1 an (possible renouvellement pour un an)

II. Supervision

Le premier évaluateur sera le Coordinateur de Programmes du Bureau de l'UNODC en Tunisie.

Le deuxième évaluateur sera le Chef de la Section III du SPT (couvrant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (MOAN), le Golfe, l'Amérique latine et les Caraïbes) basé au siège de l'UNODC à Vienne, en Autriche.

L'Expert Associé exécutera les fonctions qui lui seront assignées sous les conseils et l'encadrement régulier de l'agent et expert en charge (administrateur de programme) du SPT/ ISS III basé au siège de l'UNODC, qui agira en tant que superviseur additionnel.

Contenu et méthodologie:

Sous la direction générale du Chef de la Section III du SPT, l'Expert Associé travaillera sous la supervision directe du Coordonnateur de Programmes du Bureau de l'UNODC en Tunisie et sous les conseils et l'encadrement régulier de l'agent et expert en charge (administrateur de programme) du SPT/ ISS III basé au siège de l'UNODC, qui agira en tant que superviseur additionnel. La supervision portera sur les tâches confiées, la discussion et l'accord sur un plan de travail assorti de délais, un accompagnement régulier sur la réalisation des objectifs, l'examen systématique des progrès accomplis, le contrôle de tous les produits, et l'évaluation périodique formelle et informelle des performances à travers le système e-Performance.

III. Missions, Responsabilités et Résultats attendus

L'expert associé fournira un soutien professionnel à la mise en œuvre des mandats de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime dans le domaine de la prévention du terrorisme. L'objectif principal du travail est de fournir une assistance technique aux États membres de l'ONU, à leur demande, et, s'agissant des aspects juridiques et connexes de la lutte antiterroriste, en particulier de la mise en œuvre le cadre juridique universel contre le terrorisme, de renforcer les capacités des systèmes nationaux de justice pénale et d'appliquer les dispositions de ce cadre dans le respect des principes de l'État de droit.

Dans ce cadre, des tâches spécifiques seront établies par le biais du plan de travail de l'expert associé. Ces tâches comprendront notamment les éléments suivants :

1) Aider à la planification et à la mise en œuvre des projets et programmes d'assistance technique et de renforcement des capacités relevant de la Section III du SPT:

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités d'assistance technique aux niveaux régional, sous-régional et national, en particulier dans le cadre :
 - de l'Initiative de cinq ans de l'UNODC/SPT sur les réponses de la justice pénale face aux combattants terroristes étrangers (CTE) dans la région MOAN (2015-2020), visant à renforcer les cadres juridiques nationaux contre les CTE conformément à la résolution 2178 (2014) et aux résolutions ultérieures, ainsi que à former les responsables de la justice pénale et les forces de l'ordre à traiter des aspects juridiques spécifiques liés à la lutte contre les CTE aux niveaux national et régional, et à renforcer la coopération internationale, régionale et sous-régionale à cet égard. La structure de cette initiative comprend cinq piliers thématiques: le renforcement du cadre juridique, l'utilisation du renseignement comme élément de preuve recevable, le recours à des techniques d'enquête spéciales, notamment sur Internet et les médias sociaux, la lutte contre le financement du terrorisme et la coopération internationale;
 - du nouveau projet de l'UNODC visant à promouvoir le recours aux mesures alternatives à l'emprisonnement dans les affaires de terrorisme; et
 - du plan d'action bilatéral établi entre le SPT et le Gouvernement Tunisien, visant à renforcer le cadre juridique contre le terrorisme en Tunisie.

- Aider à la planification et à l'organisation de séminaires de formation régionaux, sous régionaux et nationaux, d'ateliers, de voyages d'étude et d'activités similaires d'assistance technique, notamment:
 - les plans d'action et les projets élaborés pour d'autres pays de la région du Maghreb dans le but de soutenir leurs efforts visant à élaborer une stratégie antiterroriste efficace et à renforcer leur système de justice pénale respectif; et
 - l'Initiative de l'UNODC/SPT sur le renforcement des capacités des autorités centrales et des procureurs nationaux chargés de lutter contre le terrorisme, à obtenir des preuves numériques fournies par les services de communication privés en matière de lutte contre le terrorisme.

- Aider à préparer les plans de travail, ainsi que les auto-évaluations et les activités de suivi, au besoin;

- Suivre les progrès de la mise en œuvre, préparer les rapports périodiques, et aider à développer les activités de suivi;

- Aider à la coordination de la mise en œuvre du projet avec le personnel et les bureaux concernés, ainsi qu'avec les entités partenaires;

- Aider à assurer la coordination des activités de coopération technique avec des institutions et organisations internationales, régionales et nationales, dans le domaine en question. Dans ce contexte, contribuer à maintenir des contacts étroits et une liaison régulière avec les Nations Unies, les entités et les organisations partenaires clés du SPT dans la mise en œuvre des projets tels qu'avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la Ligue des États arabes (LEA), le Conseil de coopération du Golfe (GCC), le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (*The Global Counter terrorism Forum - GCTF*) l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM), l'Institut international pour la justice et l'État de droit

(IIJ) et le Centre Hedayah.

2) Contribuer au travail général de la Section III du SPT:

- Aider à la préparation de documents techniques, politiques et stratégiques, au besoin;
- Aider dans les consultations techniques avec les pays participants et autres acteurs des projets;
- Contribuer à mener des recherches et des analyses juridiques sur le terrorisme, notamment pour répondre aux défis posés par les nouvelles menaces terroristes telles que les CTE (y compris les rapatriés « retournés » et les personnes relocalisées), la radicalisation, les substances chimiques à double usage, les liens entre le terrorisme et le crime organisé tels que les enlèvements avec demande de rançon et le trafic de pétrole ou de biens culturels par des terroristes, ainsi que de promouvoir la coopération interinstitutionnelle entre les enquêteurs et les procureurs aux niveaux national, régional et international;
- Préparer des présentations techniques pour les activités relevant de la Section, se concentrer sur la lutte contre le financement du terrorisme et ses liens avec les crimes les plus graves et la lutte contre l'utilisation de l'Internet à des fins terroristes, tout en renforçant les réponses de la justice pénale face à l'extrémisme violent menant au terrorisme dans la région MENA, pour révision et finalisation par les cadres supérieurs;
- Préparer des notes d'information, des rapports sur l'état d'avancement, rédiger des recherches d'orientation, des rapports et des études techniques, pour idem supra par les cadres supérieurs.

3) Effectuer d'autres tâches à la demande

L'expert associé devra fournir, dans les délais impartis, une assistance efficace et de bonne qualité aux superviseurs et autres collègues, afin d'assurer la mise en œuvre de l'assistance technique aux États de la région et dans les domaines juridiques et connexes de la lutte antiterroriste, notamment pour ratifier et appliquer les instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme et renforcer la capacité des systèmes nationaux de justice pénale à appliquer les dispositions de ces instruments conformément aux principes de l'État de droit.

IV. Qualifications et expérience

Éducation:

- Diplôme universitaire supérieur en droit (Master), de préférence avec une spécialisation en droit pénal, droit international ou criminologie, en lien avec la prévention du crime et la justice pénale. Un diplôme universitaire d'un niveau inférieur combiné à deux ans d'expérience professionnelle peuvent être acceptés comme équivalents à un Master.
- Une formation académique équivalente dispensée par une institution nationale de formation de la police, des douanes ou d'un autre établissement reconnu, avec une spécialisation en matière d'application de la loi et/ou d'enquête criminelle, sera acceptée.

Expérience professionnelle:

Au moins deux ans d'expérience professionnelle dans un domaine juridique ou un domaine connexe, en particulier dans l'application de la loi ou la justice pénale, et/ou dans le domaine de la prévention du terrorisme, sont fortement souhaitables.

Connaissances linguistiques:

La maîtrise de l'anglais, du français et de l'arabe, avec d'excellentes compétences rédactionnelles, est essentielle.

Autres compétences:

La connaissance et l'exposition à d'autres domaines connexes, tels que le crime organisé et les trafics illicites, sont hautement souhaitables;

L'analyse et la rédaction de rapports, la gestion de programme, l'enseignement ou la formation, et les compétences informatiques sont un atout.

Compétences des Nations Unies:

Valeurs fondamentales: intégrité, professionnalisme et respect de la diversité ;

Compétences fondamentales: compétences analytiques, de planification et organisationnelles; compétences en communication; travail en équipe; créativité; orientation client ; engagement à l'apprentissage continu; connaissances technologiques et aptitude à les utiliser efficacement dans le travail, en particulier dans les applications de la bureautique ;

V. Éléments d'apprentissage

L'expert associé participera à la mise en œuvre des aspects spécifiques (c'est-à-dire la lutte contre le terrorisme) des activités de l'UNODC et bénéficiera de conseils, d'une supervision et d'une formation professionnelle régulière.

Des opportunités de formation supplémentaires peuvent être disponibles en participant à des cours spécialisés dans le domaine du travail et en assistant à des événements de fond axés sur les questions de justice pénale, notamment l'organisation de missions sur le terrain, de séminaires, d'ateliers, etc.

À l'issue de sa mission, l'expert associé aura :

- acquis des connaissances techniques sur le terrorisme, en particulier dans les affaires de criminalité et de justice en général;
- acquis une expérience professionnelle directe dans ces domaines;
- se sera familiarisé avec l'ensemble du travail des Nations Unies dans le domaine de la prévention du terrorisme, du crime et de la justice pénale;
- amélioré ses compétences en matière de recherche et d'analyse, ainsi que dans la préparation des rapports et des projets;
- se sera familiarisé avec le travail global des Nations Unies dans le domaine de la coopération et de l'assistance au développement;
- acquis de l'expérience dans le suivi et la gestion des programmes;
- amélioré ses compétences en recherche et en analyse, en préparant des documents programmatiques et en menant des activités d'assistance technique en réponse aux demandes des pays; etc.

VI. Informations sur le cadre général

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a été créé pour mettre en œuvre de manière intégrée l'action de l'Organisation visant à lutter contre les problèmes internationaux relatifs aux drogues, au terrorisme et aux activités criminelles transnationales, en s'attaquant aux problématiques connexes du contrôle des drogues, de la prévention du crime et du terrorisme à l'échelle internationale, et ce dans le contexte du développement durable et de la sécurité humaine au sens large.

L'UNODC est l'unique entité centrale de contrôle des drogues, chargée exclusivement de coordonner et de diriger toutes les activités Nations Unies relatives à ce domaine. L'Organisation agit au nom du Secrétaire général, en s'acquittant des responsabilités qui lui incombent en vertu des traités internationaux et des résolutions des organes des Nations Unies sur le contrôle international des drogues.

L'UNODC est également responsable des activités de prévention et de contrôle de la criminalité internationale, en particulier le renforcement de la coopération régionale et internationale dans la prévention et la répression de la criminalité transnationale, mais aussi de la criminalité organisée et économique, du blanchiment d'argent, des crimes et du terrorisme sous toutes ses formes. L'UNODC agit au nom du Secrétaire général dans l'accomplissement des responsabilités qui lui incombent en vertu des instruments, normes et résolutions internationales de ce domaine. L'Organisation fournit des services techniques à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et aux comités et conférences traitant des questions de prévention du crime et du terrorisme.

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, une commission subsidiaire du Conseil économique et social (ECOSOC), est l'organe principal des Nations Unies sur les questions de prévention du crime et de politiques en matière de justice pénale. Le Bureau fournit des conseils juridiques aux États Membres, en particulier pour la ratification et la mise en œuvre des conventions et autres instruments internationaux; la mise en œuvre du

Projet mondial contre le terrorisme, la corruption, la criminalité transnationale organisée, la traite des êtres humains et le blanchiment d'argent, vise à développer une expertise spécialisée dans ces domaines et à fournir une assistance opérationnelle aux États membres; les services techniques et de fond aux organes intergouvernementaux pour l'élaboration de politiques; et la recherche, l'analyse, la coordination entre institutions, la mobilisation des ressources et la promotion de la participation des sociétés civiles.

La structure organisationnelle de l'UNODC et sa fonction

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime est organisé en quatre divisions: la Division des traités, la Division des opérations, la Division de l'analyse des politiques et des affaires publiques et la Division de la gestion. La Division des traités a la responsabilité principale de trois des cinq groupes thématiques de l'UNODC, à savoir le crime organisé et le trafic illicite, la corruption et le crime économique, et la prévention du terrorisme. Chaque groupe thématique est responsable à la fois des aspects normatifs et opérationnels du travail lié à leur thème particulier.

Le Service de la prévention du terrorisme (SPT) de la Division des traités remplit les mandats de l'UNODC dans le domaine de la prévention du terrorisme, qui est l'un des cinq groupes thématiques de l'UNODC. Depuis de nombreuses années, l'UNODC traite de problématiques relatives au terrorisme international et à la coopération internationale s rapportant. En 2002, l'Assemblée générale a approuvé un programme d'activités élargi pour le Service de la prévention du terrorisme de l'UNODC, qui contribue également à la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. La principale activité du Service consiste à fournir aux États, à leur demande, une assistance pour les aspects juridiques et connexes à la lutte contre le terrorisme, en particulier pour ratifier et appliquer les instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme et de renforcer les capacités des systèmes nationaux de justice pénale et pour appliquer les dispositions de ces instruments dans le respect des principes de l'Etat de droit. En plus de ses activités d'assistance technique, le programme de travail du Service consiste à fournir des informations de fond sur les questions antiterroristes et connexes, aux organes intergouvernementaux, en particulier la Commission du crime, le Conseil économique et social, l'Assemblée générale et les Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale. Le Service participe également activement aux travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme (CTITF) et fournit des contributions spécifiques afin de faciliter l'intégration des aspects antiterroristes dans les activités pertinentes d'autres entités du Secrétariat et extérieures, ainsi que d'autres organisations du système des Nations Unies.

Dans le Document final du Sommet mondial de 2005, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 septembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont exhorté la communauté internationale à aider les États à renforcer les capacités nationales et régionales de lutte contre le terrorisme. En réponse, le Secrétaire général a publié des recommandations pour une stratégie antiterroriste mondiale en avril 2006. Le 8 septembre 2006, l'Assemblée générale a adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. La Stratégie fait largement référence au travail de l'UNODC, en particulier du SPT. Il encourage l'UNODC à renforcer son assistance technique et encourage les États membres à recourir à l'assistance technique fournie par l'UNODC. En réponse aux mandats contenus dans la Stratégie, ainsi que dans la résolution de l'Assemblée générale adoptée en septembre 2008 après examen de la mise en œuvre de la Stratégie, le SPT renforce ses activités d'assistance technique antiterroriste en se concentrant de plus en plus sur le renforcement des capacités antiterroristes des pays dans les domaines juridiques et connexes.

Le projet mondial de l'UNODC intitulé « Renforcer le régime juridique contre le terrorisme » fournit le cadre général d'une assistance technique aux pays demandeurs. L'objectif global du projet est d'aider les États membres à mettre en place un régime juridique universel et fonctionnel contre le terrorisme, conformément aux principes de l'état de droit. Ses quatre objectifs immédiats sont:

- 1) de fournir un appui continu et durable aux pays demandeurs pour parvenir à une ratification complète et rapide des instruments juridiques universels contre le terrorisme;
- 2) de renforcer l'expertise et la capacité nationales de demander aux gouvernements d'élaborer et d'appliquer la législation nationale nécessaire à la mise en œuvre effective des instruments juridiques universels contre le terrorisme;
- 3) de renforcer la coopération internationale en matière pénale liée au terrorisme; et
- 4) de renforcer la collaboration sur les aspects juridiques de la lutte antiterroriste entre l'UNODC/SPT et les organisations sous régionales, régionales et internationales.

L'assistance fournie dans le cadre de ce projet s'est élargie, en termes de portée géographique, de nombre d'États recevant une assistance technique et du contenu substantiel de l'assistance fournie. De plus en plus d'attention est consacrée à l'aide à la mise en œuvre car de plus en plus d'États ratifient les instruments universels. Les activités du projet adressent:

- a) l'aide à la rédaction législative pour incorporer des dispositions universelles dans la législation nationale;
- (b) le renforcement des structures institutionnelles nécessaires à la coopération dans la lutte contre le terrorisme et la coopération internationale connexe;
- c) fournir des conseils sur les demandes d'extradition et d'entraide judiciaire;
- (d) fournir des conseils sur les mécanismes de coopération internationale, pour accélérer le processus mais aussi pour se mettre en conformité avec les normes internationales;
- e) former les responsables nationaux de la justice pénale aux nouvelles lois, à la coopération internationale et à l'état de droit en matière de terrorisme;
- f) fournir une assistance pour s'acquitter des obligations en matière d'établissement de rapports découlant des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1373 (2001);
- g) élaboration et mise à jour d'outils d'assistance technique et de publications de fond pour faciliter la mise en œuvre des instruments juridiques universels;
- h) fournir des connaissances spécialisées sur les aspects juridiques thématiques de la lutte et de la prévention du terrorisme. Une attention constante est accordée pour assurer un suivi adéquat de l'assistance technique initiale fournie aux pays et de la durabilité de l'impact.

Pour plus d'informations sur le travail de l'UNODC, la page web suivante peut être consultée : www.unodc.org.

Les Nations Unies encouragent la participation de candidats hommes et femmes qualifiés dans les programmes relatifs aux drogues et à la criminalité. Il est préconisé que tous les efforts soient mis en œuvre pour identifier et nommer des candidats hommes et femmes qualifiés pour ce poste de Jeune Expert Associé.